



Arrêté d'autorisation de fermeture tardive de débits de boissons

Nous soussigné, **Maire de la Commune de MIRANDE**, Gers,

VU, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4, L.2122-28 et L.2542-8 ;
VU, le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-4 ;
VU, l'Arrêté Préfectoral du 1^{er} Août 2024 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département du Gers,
VU, la demande d'autorisation formulée le 15 Juin 2026, par Mr Pierre LARAN, président de l'Association KIOSQNROCK, sise 200 Chemin d'Encanteperdrix à MIRANDE, en vue d'ouvrir trois débits de boissons temporaire de troisième catégorie, à l'occasion de l'organisation du festival Kiosqnrock 2026, un place de la République et deux rue des Ecoles du jeudi 6 Août 2026 à 13h au dimanche 9 Août 2026 à 3h.

ARRETONS

ART. 1 : L'association KIOSQNROCK est autorisée à **ouvrir trois débits de boissons temporaire de troisième catégorie, un sur la place de la République et deux rue des Ecoles (devant la halle et face au n°7 rue des Ecoles), du jeudi 6 Août 2026 à 13h au dimanche 9 Août 2026 à 3h.**

ART. 2 : L'association KIOSQNROCK bénéficiera de trois autorisations individuelles de **fermetures tardives de ces débits,**

- **Du jeudi 6 Août 2026, ouverture à 13h au vendredi 7 Août 2026 fermeture à 3h,**
- **Du vendredi 7 Août 2026, ouverture à 9h au samedi 8 Août 2026 fermeture à 3h,**
- **Du samedi 8 Août 2026, ouverture à 9h au dimanche 9 Août 2026, fermeture à 3h.**

ART. 3 : L'attention du pétitionnaire est attirée par l'Arrêté Préfectoral du 1^{er} Août 2024.

- le Maire peut accorder trois dérogations individuelles de fermeture tardive par an,
- **le service de boissons alcoolisées devra cesser à 2h30 les 7, 8 et 9 Août 2026.**

ART. 4 : L'utilisation par les débits de boissons de bouteilles et autres contenants en verre sera interdite dans tous lieux publics et sur la voie publique.

ART. 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires seront constatées par procès-verbal qui sera transmis aux tribunaux compétents.

ART. 6 : Monsieur le Maire de Mirande, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mirande, les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mirande, le 17 Juillet 2026.
Le Maire,

Publié le

20/07/26



Bernard DOREY

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication par, envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête.



Réseau international des villes du Bien Vivre

HÔTEL DE VILLE – 2 Boulevard Clemenceau - 32300 MIRANDE – ☎ 05.62.66.52.87 –
<http://www.mirande.fr/> ✉ contact@mirande.fr



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande
Utilisateur : ALAUX Virginie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ARR20260720VA36
Objet :	arrêté fermeture tardive de débits de boissons KIOSQNROCK
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	032-213202567-20260720-ARR20260720VA36-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	891 o
Nom métier : 032-213202567-20260720-ARR20260720VA36-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	447.1 Ko
Nom original : Arrêté d'autorisation de fermeture tardive de débits débits de boissons association Kiosqnrack du 6 au 9		
Nom métier : 99_AR-032-213202567-20260720-ARR20260720VA36-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juillet 2026 à 13h53min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juillet 2026 à 13h53min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juillet 2026 à 13h53min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juillet 2026 à 13h53min29s	Reçu par le MI le 2026-07-20